



Compte-rendu de l'audience du vendredi 20 juin 2025 à la Sorbonne pour la scolarisation des mineur·es isolé·es

Paris, le 26 juin 2025

L'audience avait été demandée auprès de la rectrice par le Collectif des Jeunes du Parc de Belleville, le SNES-FSU 75, SUD éducation Paris, la CGT Educ'Action 75, le Sgen-CFDT Paris, RESF Paris et le GISTI. Nous avons appris que nous serions reçu·es seulement une heure avant l'audience. Nous avons découvert sur place que ce ne serait pas la rectrice qui nous recevrait

Cette audience a eu lieu en même temps que le rassemblement « Un toit, une école » qui a réuni sur la Place de la Sorbonne dans le cadre de la *Journée mondiale des Réfugiés* et de la journée Nationale pour le Droit à l'Ecole une centaine de jeunes et de soutiens.

Membres présent·es à l'audience

DU RECTORAT

- Édouard BERTEAUX DASEN adjoint Lycées
- Carine TRIVIDIC directrice de cabinet de la rectrice
- Anne FRÉCHARD directrice des cérémonies et du protocole à la Sorbonne au cabinet de la rectrice

DE LA DÉLÉGATION

Délégués du Collectif des Jeunes du Parc de Belleville

- Mamadou jeune mineur en attente d'affectation
- Alhassane élève mineur en MLDS
- Mohamed élève mineur au collège

Associations

- Jean- François MARTINI (GISTI)
- Jean-Pierre FOURNIER (RESF)

Syndicats

Le nombre de participant·es ayant été restreint à 7 personnes selon les consignes du rectorat, la représentante Ketty VALKE du SNES-FSU 75 a préféré laisser sa place à un jeune du Collectif et a demandé à ce que le soutien du SNES FSU soit explicité en début d'audience. Chose faite.

- Elodie MANDIN (CGT Educ'Action 75)

- Anne-Marie TOFFOLO (Sud Education Paris)

INTERVENTIONS DE LA DÉLÉGATION

En introduction il est rappelé que ce rassemblement à la Sorbonne et cette demande d'audience se font dans le cadre d'un appel national à mobilisation de la *Coordination nationale des collectifs de mineur-es en lutte* afin de réclamer des solutions quant aux problèmes qui se posent dans différents départements (Marseille, Lille, Rouen, Clermont Ferrand, Toulouse, Tours...) lorsque des jeunes veulent aller à l'école. Partout, des obstacles restreignent l'accès à l'école. Dans chaque département des entraves spécifiques ou communes éloignent les mineur-es isolé-es de l'instruction.

Prises de parole des délégués du Collectif, témoignages sur la difficulté voire l'impossibilité d'accéder à l'école

Mamadou remercie les membres du rectorat de recevoir la délégation. Il explique que beaucoup de jeunes sont **en attente d'affectation (150)**. Il se rend compte que **l'obtention d'un lycée n'est pas automatique** et est surpris d'attendre alors que l'école est sa priorité. Il pensait avoir déjà mis un pied dans l'école après avoir passé le test du Casnav. Il énonce les difficultés rencontrées depuis son arrivée à Paris en janvier 2025 ; avant même de faire ses démarches auprès du juge des enfants pour son recours, il a pensé à l'école et s'est intéressé au mode d'inscription en ligne aux tests scolaires. Il a, dès son arrivée, essayé sans cesse de « gagner » un rendez-vous CASNAV. Il est finalement parvenu au bout de plusieurs semaines en cliquant sans cesse. Il attend maintenant son lycée. C'est très dur.

Il pointe les problèmes généraux qui se posent à tous.les les mineur-es isolé-es à Paris, liés à la prise de rendez-vous en ligne :

- pas assez de rendez vous,
- les problèmes de connexion payante,
- de smartphone,
- de compréhension du formulaire à remplir,
- les rendez vous qui apparaissent et disparaissent.

C'est décourageant de « tenter » et de « gagner » peu de rendez-vous. Il est très déçu et ne comprend pas.

Alhassane renchérit sur le difficile accès aux rendez-vous CASNAV : « on est des centaines à "jouer" en même temps, c'est à dire à tenter d'avoir un rendez-vous mais le temps pour remplir le formulaire en ligne est trop court surtout pour des jeunes qui ne savent pas lire. Les rendez-vous apparaissent et disparaissent. Comment peuvent faire ceux et celles qui ne sont pas francophones ? »

- **Nous voulons des guichets physiques** avec des personnes qui nous aident.

Le parcours du combattant des jeunes qui ont eu « la chance » d'être scolarisé-es :

- **Pas de Pass Navigo** : les jeunes arrivent en retard ou sont absent-es à cause des contrôles. On les oblige à « tricher » dans le métro. Le motif des absences n'est pas « recevable » pour

les lycées. Et ça apparaît sur les bulletins alors que plus tard on ira à la préfecture avec des notifications d'absences. Des jeunes se sont retrouvés en GAV à cause de ces contrôles et ont été passés à tabac au commissariat. Ça nous fait peur.

- **Les classes ne sont pas adaptées** : certains élèves sont envoyés en MLDS (dispositif de lutte contre le décrochage scolaire) alors que nous ne sommes pas du tout en décrochage. On est avec des élèves qui ne veulent pas étudier. Nous, c'est le contraire. On veut des classes qui nous correspondent.

Mohamed le redit : nous ne sommes pas des délinquant-es. Nous sommes venu-es ici parce qu'on vient de pays où on nous a appris le français mais on pense aux autres aussi qui ne parlent pas français. Il cite Victor Hugo : « Ouvrir une école, c'est fermer une prison ». Il faut des places à l'école. On n'est pas ici pour rester à la rue. De plus, **on est obligé d'aller en lycée professionnel** alors qu'on voudrait aller aussi en lycée général mais on est forcé de choisir une filière professionnelle. **Pour nous, aller à l'école c'est un rêve, c'est comme atteindre le ciel.**

Interventions des représentantes syndicales et organisations : Iels rappellent le devoir de protection à l'égard de ces jeunes.

Les témoignages des jeunes attestent **d'une atteinte au droit à l'instruction.**

- Ils ont constaté que le CASNAV **discrimine les mineur-es isolé-es** en n' accordant pas assez de rendez-vous et pas assez de places. Les rendez-vous accordés aux enfants en famille sont plus nombreux que ceux accordés aux jeunes isolé.es. L'an dernier, le CASNAV nous a informé de dates où de nombreux rendez-vous seraient mis en ligne. Afin de saisir cette chance, nous avons réquisitionné des salles informatiques pour qu'un maximum de jeunes puissent se connecter. Malheureusement, seuls 5 RDV ont été donnés pour 150 jeunes se connectant sur 3 matinées.
- **Le 13 juillet un premier courrier** a été envoyé aux responsables du CASNAV et au rectorat pour dénoncer une entrave avérée à la scolarisation. Les organisations syndicales ont demandé à avoir accès à des documents administratifs afin de connaître l'analyse d'impact du formulaire du CASNAV et savoir combien de rendez-vous sont accordés comparativement au nombre de connexions dans le cadre de la lutte contre la non scolarisation. Nous n'avons pas eu ces fichiers et avons dû saisir la CADA. Le document qui a été finalement envoyé est incomplet car il ne donne pas le détail des connexions.
- Le représentant du Gisti rappelle que, en 2019, le rectorat de Paris avait refusé des affectations a des jeunes isolés non pris en charge par l'ASE. Le tribunal administratif avait considéré qu'il s'agissait d'une violation du droit à l'instruction. Le rectorat et le ministère avait fait appel et s'était même pourvu en cassation devant le Conseil d'Etat sans succès.
- De plus, iels **demandent à ce que la mention « le CASNAV se réserve le droit de demander des documents supplémentaires » soit retirée du site.** Il doit y avoir une liste unique de document à fournir. Dernièrement, les preuves d'un recours devant le juge des enfants ont été demandés aux jeunes. Ce document est sans rapport avec la scolarisation, c'est illégal de l'exiger.
- Ils soulignent **l'état de clochardisation dans lequel se trouvent les jeunes scolarisés.** Alors qu'ils vivent à la rue, ils sont **privés de cantine, de pass Navigo et de fournitures scolaires** comme c'est le cas au collège Michelet depuis le 2 juin (Module FLE jusqu'au 30 pour 25 jeunes), comme c'est le cas depuis septembre 2024 au lycée Corbon (refus d'accorder le Pass Navigo), comme à Abbé Grégoire, à Saint Lambert, à Chennevière Malézieux, Erik Satie et à Hector Guimard entre autres.
- **Il faut que, dans le cadre de la coopération active et permanente entre la Mairie et le rectorat - qui pour l'heure est inexistante-, tous-tes les jeunes scolarisé-es aient un pass Navigo** ; leur situation d'extrême précarité doit être reconnue et prise en compte d'autant plus que les jeunes de moins de 18 ans scolarisés à Paris ont le droit à un pass gratuit. Iels doivent manger à la cantine. Des jeunes vont en cours le ventre vide ou sortent de cours à midi sans manger et ils ratent les distributions alimentaires. **Certains emplois du temps**

scolaires sont incomplets, les jeunes ont peu d'heures de cours comme à Maria Deraismes ou Abbé Grégoire où, pour cette même raison, les élèves sont privés aussi de repas.

- Rappel concernant la **disparition du dispositif lycéens** pour des jeunes qui étaient très bien intégrés scolairement. 33 jeunes à la rue sans solution. Ce sont les personnels qui sont sur le terrain qui doivent trouver des solutions alternatives pour pallier toutes ces décisions d'exclusion. Des cagnottes sont créées, les personnels qui sont sur sur le terrain sont témoins de cette maltraitance et ne peuvent rester indifférents. Mais ce n'est pas normal : c'est au Rectorat d'assurer la protection de nos élèves.

Réponses du DASEN adjoint :

- **Jeunes à la rue** : concernant le fait que les jeunes soient à la rue, le rectorat dit ne pas avoir la main sur l'hébergement, que ça ne relève pas de sa compétence. Mais le rectorat souligne qu'il a toujours agi de façon à aider des jeunes qui étaient assidu·es et particulièrement méritant·es afin de faciliter leur accès au dispositif lycéen. Concernant la fin du Dispositif Lycéen, M.Berteaux affirme que le Rectorat n'était pas co-financier du dispositif mais OPERATEUR. Dans cette mesure, le Rectorat n'a pas été consulté sur sa fermeture.
- **Conditions de scolarité:**
- **la cantine**, normalement **les fonds sociaux** dans la mesure du possible (car ils sont **de plus en plus restreints**) servent à payer des repas ainsi que des fournitures. Le DASEN adjoint dit être alerté et qu'il faudra voir **au cas par cas** avec les lycées. Il estime que secondairement s'il reste des fonds, les titres de transport peuvent être payés à des élèves. Pour les fournitures, le DASEN adjoint est encore plus surpris **et juge qu'il faudra voir au cas par cas** car ce n'est pas normal. Il s'engage à faire une communication à tous les chefs d'établissement concernés.
- **Les classes ou dispositifs inadaptées** : le DASEN adjoint estime que c'est un point qui peut être questionné et qu'il faudrait revoir car par exemple la présence **des mineur·es isolé·es qui sont affecté·es en MLDS car ils n'ont pas la même posture scolaire que des élèves décrocheurs**. Il faut repenser ces dispositifs de façon à ce qu'ils soient modulés et adaptés pour accueillir des jeunes en attente d'affectation pérenne.
- **Affectations** : l'académie dispose d'un certain nombre de places dans des dispositifs: En seconde : 77 dispositifs pour 1168 élèves, dont 20 classes UPE2A LP pour 480 élèves et 12 UPE2A NSA pour 180 places.
- **Créations prévues** : **3 modules FLE - NSA** provisoires pour 45 places seront créées en septembre 2025.
- **Nous ne pouvons pas ouvrir plus de modules car le vivier d'enseignant·es est insuffisant.**
- **Elève en attente d'affectation:** Il n'y a aucune volonté d'exclure les jeunes, cette attente est due à un **manque réel de places**, indépendant de notre volonté. Nous travaillons beaucoup pour assurer une école inclusive avec les moyens qui nous sont accordés. C'est difficile de faire face à cette situation car il n'y a pas de tarissement de l'arrivée des mineur·es. Les élèves non-affectés actuellement vont profiter prioritairement des places disponibles. La situation peut se reproduire
- **Accès aux tests CASNAV:** nous sommes conscient·es de la fracture numérique existante. Mais la mise en place d'un guichet unique n'est pas possible, ce serait une solution complexe avec des files d'attente interminables. Cela ne nous paraît pas viable. En revanche, il est vrai que **nous allons repenser le temps de remplissage du formulaire en ligne** qui peut être compliqué à compléter en un temps limité à 8 minutes. Ce problème est vraiment à prendre en considération. Par ailleurs, nous savons qu'en réalité les associations œuvrent beaucoup pour aider ces jeunes. Nous savons qu'ils ne sont pas complètement seul·es.

- **Quant au site du CASNAV** et concernant la mention relative à une demande de documents supplémentaires. **Il est vrai que le site doit être revu et clarifié.**

Pas de réponse concernant l'absence irrégulière d'analyse d'impact.

REMARQUES DE LA DÉLÉGATION

- **Le CASNAV :** nous pensons qu'une **solution d'accueil hybride** avec un PAN (point d'accès numérique) et un accompagnement humain est possible. Les jeunes qui ont assisté à la dernière audience avec M. BARLE au rectorat se souviennent que la création d'un PAN avait été évoquée. Mais depuis rien. **Il faut des moyens humains en plus, adaptés aux besoins et à la demande des mineur.es.** Il y a de nombreux gardiens au Rectorat et un accueil toujours ouvert au CASNAV : il serait très simple d'ouvrir la porte comme c'était le cas auparavant.
- **L'argument du nombre de places et de moyens insuffisants ne nous semble pas recevable.** Il faut des moyens supplémentaires adaptés. Lorsque des mineur.es ukrainien.nes sont arrivées à Paris, le rectorat a su allouer des moyens assez conséquents en heures supplémentaires pour répondre aux besoins. Et c'est une bonne chose.
- **Le Pass Navigo: ne nécessite pas une augmentation des fonds sociaux** car l'argent avancé par les lycées est remboursé par la mairie. Ce problème exige que dans le cadre de la coopération active et permanente entre la mairie et le rectorat, une solution adaptée à la situation de ces jeunes soit trouvée.
- **La création de 3 modules provisoires de FLE en septembre 2025** n'est pas du tout satisfaisante : ce ne sont pas des affectations, c'est temporaire et aucun document de preuve de scolarité n'est remis aux élèves. **Il faut créer des classes.**
- **À l'issue de cette audience nous concluons qu'il n'y a pas pour l'heure une volonté de faciliter l'accès à l'école des jeunes.** Il y a entrave manifeste au droit à l'éducation. Le représentant du GISTI se demande s'il ne faut pas « **aider le rectorat à respecter la loi** » **en relançant une série de recours** devant la juridiction administrative pour l'obliger à inscrire et à affecter les jeunes isolé.es.

La délégation souhaite savoir ce qu'il va se passer après cette audience et voudrait avoir un retour avant le 11 juillet 2025 concernant par exemple la cantine, le PassNavigo et les fournitures, il ne peut s'agir de voir « au cas par cas », il faut que des consignes claires soient envoyées à tous les établissements parisiens.

Les jeunes se disent déçu.es d'avoir entendu les mêmes arguments que ceux avancés lors de la dernière audience. Ils souhaitent du concret.

Le DASEN adjoint assure qu'il fera un rapport détaillé à Mme la rectrice.

Après 2h30 d'audience, M. BERTEAUX remercie la délégation pour la qualité des échanges.